

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3580

présenté par
Mme Jacquier-Laforge
à l'amendement n° 3311 du Gouvernement

ARTICLE 53 QUATER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux deuxième et troisième alinéas »,

les mots :

« au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.